

1er Octobre 2024

Déclaration de politique générale : premières réactions FO

FO prend acte du discours de politique générale présentée par le Premier ministre et de l'annonce d'un renouveau du dialogue social. Après des années de mépris de la démocratie sociale et de reprise en main par l'État des institutions gérées par le paritarisme, le Premier ministre reconnaît le rôle des interlocuteurs sociaux dans les champs qui concernent les travailleurs.

Redonner la place qui est la sienne à la négociation collective ! FO y est prête et souhaite que cet engagement ne soit pas que de la communication.

Sur les retraites, le Premier ministre souhaite préserver le système de retraite par répartition. Il reconnaît que certaines limites de la loi qui a été votée le 15 avril 2023 peuvent être corrigées et considère que les interlocuteurs sociaux sont les mieux placés pour apporter des solutions. FO continuera donc de revendiquer l'abrogation de la retraite à 64 ans et de l'allongement de la durée de cotisation et le maintien des régimes spéciaux.

FO sera attentive au devenir des annonces sur l'ambition industrielle, l'accès aux services publics ou le réexamen des allègements de cotisations sociales. FO rappelle sa revendication de conditionnalité des aides publiques aux entreprises, distribuées sans contrôle ni contrepartie. Sur les salaires, l'annonce d'une augmentation anticipée du Smic en novembre est un signal favorable mais insuffisant. Le rétablissement de l'échelle mobile contribuerait à soutenir l'ensemble des bas salaires. FO souligne qu'aucune réponse n'a été apportée sur l'évolution du point d'indice dans la Fonction publique.

Enfin, FO s'inquiète de la cure d'austérité annoncée sur les dépenses publiques ainsi que de la reprise du chantier de la simplification. Pour FO, ce n'est pas aux travailleurs de payer la facture de la politique de l'offre menée depuis des années !

Synthèse des revendications FO

- **?** Abroger de la réforme des retraites, qui a reculé l'âge de départ à la retraite et allongé la durée de cotisation, et des dispositions concernant la suppression de certains régimes spéciaux ;
- **?** Revaloriser le SMIC à hauteur de 80% du salaire médian (1 680 € net), ainsi que le retour au mécanisme de l'échelle mobile des salaires et l'augmentation de tous les salaires, point d'indice, pensions et minima sociaux ;
- **?** Une participation effective et en temps utile des interlocuteurs sociaux dans la fixation et l'actualisation du niveau du SMIC ;
- **?** Réinstaurer l'échelle mobile des salaires ;
- **?** Assurer un suivi des branches soumises à agrément dans le cadre du comité de suivi des salaires ;
-

- Instaurer une obligation de négocier sur les écarts de salaires dans le cadre des négociations annuelles ;
- FO revendique que les éventails des salaires minima du niveau minimum et du niveau maximum de chaque catégorie socioprofessionnelle (pour les ouvriers, les employés, les professions intermédiaires et les cadres), par rapport au pied de grille, soient fixés conventionnellement ;
- Garantir de véritables évolutions et trajectoires salariales dans les grilles de classification ;
- Suppression progressive des allègements de cotisations sociales sur les bas salaires pour lutter contre les trappes à bas salaires ;
- Une première étape pourrait consister à revoir le seuil d'exonérations aujourd'hui à 1,6 SMIC, et à l'abaisser à 1,4. Cela permettrait également de dynamiser les négociations salariales ;
- La conditionnalité des exonérations de cotisations patronales sur les salaires mais également sur les primes d'épargne salariale et de partage de la valeur, notamment à la conformité de la branche au SMIC ;
- FO demande la conditionnalité des aides au respect des obligations légales et conventionnelles, au paiement des cotisations sociales dans les délais, au maintien des effectifs en CDI, sans cumuler les CDD, les contrats d'intérim et plaçant les salariés et plus particulièrement les femmes en situation précaire (temps partiel imposés), au respect de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, à la relocalisation de la production, et de la recherche et développement sur le territoire ;
- Mise en place d'une réelle politique de l'emploi sociale et juste, prenant en compte la pénibilité des emplois, les contraintes géographiques de certains des salariés, une augmentation des salaires et une amélioration des conditions de travail !
- Renforcer l'emploi avant de vouloir réformer les retraites.
- Mettre en place d'une politique générale et globale concernant l'emploi des jeunes. FO condamne l'usage massif des contrats saisonniers et souhaite que les conditions de travail et la rémunération de ces travailleurs soient valorisées.
- Réaffirmer le CDI comme la norme qui régit les relations contractuelles entre le(s) salarié(s) et leur employeur dans le secteur privé.
- L'instauration de surcotisations pour les contrats courts
- Obligation pour l'employeur de payer les cotisations équivalent temps plein (notamment retraites) pour un emploi à temps partiel.
- La mise place d'un véritable bonus-malus généralisé s'étendant à tous les secteurs pour les entreprises abusant des CDD.
- Ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle pour déterminer des mécanismes permettant de lutter contre le recours abusif aux contrats de travail à temps partiel (majoration des heures complémentaires à un taux de 25% ; prise en charge par les employeurs ; etc.).
- L'instauration d'un véritable droit au passage à temps plein ainsi que la suppression des dérogations autorisant les interruptions de plus de deux heures par jour.
- FO revendique que le non-respect de la durée minimale de 24h, lorsqu'elle ne rentre pas dans le cadre des dérogations autorisées, soit sanctionnée par le nivellement de la rémunération sur une rémunération égale au temps de travail moyen (afin de prendre en compte les éventuelles heures complémentaires effectuées par le salarié)
- Pour lutter contre la précarité et renforcer l'accès à la formation professionnelle, consolider les dispositifs d'accompagnement des salariés, internes et externes à l'entreprise, reconnaître l'expérience des salariés, transmettre les savoirs et les qualifications
- Renforcer la négociation de l'égalité professionnelle et sa prise en compte dans l'ensemble des négociations
- Révision en profondeur de l'Index égalité
- L'implication effective des interlocuteurs sociaux dans la transposition de la directive 2023/970 sur la transparence salariale, véritable levier pour plus d'égalité salariale.
- Concernant les services publics, FO demande de meilleurs moyens pour une meilleure qualité de prise en charge, un meilleur service aux usagers, pour ce qui est essentiel à la vie d'un pays et de ses habitants

A la demande intégralité de la circulaire sera envoyée